



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022
Délibération n°2022-11-003

OBJET : Demande de subvention au Département de la Loire enveloppe territoriale mur des remparts

<p>Date de convocation : 23 novembre 2022</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 12 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 3</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/11/2022</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 28 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE - Laurine SOLLE</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : – Stéphane MORLEVAT – Carole MURE – Bernadette FOREST</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY</p>
--	---

M. le Maire informe le conseil que suite à une réunion avec l'ASPEC, il a été envisagé de restaurer le mur des remparts à Essertines Basse.

Nous avons reçu un devis de Jean-Philippe PLAGNE d'un montant de 21 118.65 € HT.

Nous avons eu un rendez-vous avec nos conseillers départementaux qui nous ont indiqué qu'une demande de subvention peut être faite dans le cadre de l'enveloppe territorialisée (50%).

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de restauration du mur des remparts à Essertines Basse,
- **DÉCIDE** de présenter le devis de Jean-Philippe PLAGNE pour 21 118.65 € HT pour faire la demande de subvention départementale,
- **DÉCIDE** de présenter ce projet pour solliciter une subvention au Département de Loire dans le cadre de l'enveloppe territorialisée,
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

Essertines-en-Châtelneuf, le 29 novembre 2022

Le secrétaire de séance
Hélène BALLEREY

Le Maire
Michel JASLEIRE